

RAPPORT ARTICLE 29 LEC

Juin 2025

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

Société de gestion spécialisée dans l'investissement non coté, Sparring Capital accompagne les entreprises de son portefeuille dans l'adaptation de leurs modèles de croissance pour les rendre plus innovants, plus écologiques et plus résilients. Ses équipes d'investissement travaillent collectivement avec celles de leurs participations pour intégrer les principes de l'économie circulaire dans les modèles économiques et opérationnels, utiliser plus efficacement les ressources, réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir une chaîne de valeur durable.

Sparring Capital intègre donc la prise en compte des critères de durabilité tout au long du cycle d'investissement.

A.1.1. En phase d'acquisition

Toute nouvelle opportunité d'investissement est soumise à une analyse de conformité avec les critères d'investissement et les politiques d'exclusion sectorielles des fonds gérés par Sparring Capital.

Lors de l'analyse des opportunités d'investissement, l'équipe d'investissement avec le soutien du Climate & Sustainability Officer identifient les principaux risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité spécifiques à l'entreprise et son industrie. Ces éléments sont intégrés à la note de pré-comité et présentés pour discussion.

Lors de la phase de Due Diligence d'acquisition, un cabinet externe spécialisé réalise, sous la supervision de l'équipe d'investissement et du Climate & Sustainability Officer, une analyse des risques et opportunités liés à la durabilité, intégrant une analyse de matérialité des enjeux ESG et de maturité de l'entreprise. Une analyse systématique des risques et opportunités climatiques, ainsi que des enjeux liés à la biodiversité, est intégrée à la Due Diligence d'acquisition grâce à l'outil Altitude développé par AXA Climate. .

Sparring Capital prend en compte, dans la mesure du possible et sous réserve de la disponibilité de l'information, dès la phase de Due Diligence et tout au long de la durée de détention de ses investissements, les 16 principales incidences négatives (PAI) obligatoires définies par le règlement délégué (UE) 2022/1288 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil.

L'analyse de Due Diligence permet également, dans la mesure du possible, d'identifier les activités éligibles, d'évaluer l'alignement et d'explorer les opportunités d'alignement futur à la Taxinomie européenne telle que définit par le règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil.

Enfin, Sparring Capital demande à ses consultants de réaliser une évaluation préliminaire de l'empreinte environnementale et d'identifier les principaux leviers de décarbonation et d'éco-conception.

L'ensemble des conclusions de ces analyses sont spécifiquement reportées dans le rapport présenté au Comité d'Investissement, qui les intègre dans son processus de décision.

A.1.2. En phase de détention

Pour chacune des participations des fonds Sparring Capital, dès leur entrée en portefeuille, un « ESG leader » est nommé pour piloter les initiatives en matière de durabilité. Il pilote en particulier, avec l'appui du Climate & Sustainability Officer et des équipes d'investissement de Sparring Capital, la réalisation des quatre étapes suivantes :

- La réalisation d'une évaluation RSE, réalisée par un organisme externe (Ecovadis ou tout autre notation pertinente) ;
- La réalisation d'un bilan carbone incluant le scope 3 ;
- La réalisation (si pertinent) de l'analyse de cycle de vie (ACV) sur les principaux produits et services
- La réalisation d'une revue ESG complète, menée par un cabinet externe spécialisé, aboutissant à la co-construction d'un plan d'actions durabilité de la société, suivi pendant toute la période de détention et fondé sur les 3 piliers de la durabilité définis par Sparring Capital :
 - 1) *Saisir les opportunités de la transition vers une économie durable*
 - 2) *Construire des équipes performantes, engagées et alignées*
 - 3) *Construire une chaîne de valeur responsable et résiliente*

Sparring Capital analyse les impacts et les dépendances de son portefeuille vis-à-vis de la biodiversité à l'aide de l'outil open source ENCORE. Cette première évaluation peut être complétée, au cas par cas, par une étude approfondie pour les entreprises présentant une matérialité significative en matière de biodiversité

Tout au long de la période de détention, l'avancement du plan d'actions fait l'objet d'échanges réguliers entre le Climate & Sustainability Officer et l'ESG Leader.

Sparring Capital collecte annuellement les données ESG de ses participations, y compris les indicateurs liés aux émissions de GES et les PAIs lorsque ces données sont disponibles.

Les enjeux climatiques et de durabilité (dont l'avancement du plan d'action) sont inscrites à l'ordre du jour d'au moins un Conseil de Surveillance (ou organe de gouvernance équivalent) par an.

A.1.3. En phase de cession

La note de sortie comprend une section ESG synthétisant les progrès et les accomplissements de la participation sur les critères ESG pendant la période de détention.

Les éléments relatifs aux enjeux ESG sont intégrés dans le memorandum de cession destiné aux tiers acquéreurs et, en fonction du contexte et des enjeux, une « Vendor Due Diligence » ESG (VDD ESG) est effectuée par un cabinet spécialisé afin d'apporter un éclairage supplémentaire sur les progrès ESG réalisés.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Les échanges sur les critères ESG avec les porteurs de parts des fonds gérés par Sparring Capital sont organisés de la manière suivante :

- Sur la base d'une campagne annuelle de collecte de données, Sparring Capital est en mesure de répondre aux questionnaires ESG transmis par les porteurs de parts qui en font la demande

- Un rapport spécifique « Rapport ESG » est établi annuellement afin de fournir aux investisseurs une information détaillée sur les aspects ESG du portefeuille. Il y est notamment intégré :
 - Un rappel de la politique d'investissement responsable mise en œuvre par Sparring Capital ;
 - Une présentation des actions engagées sur les 12 derniers mois ;
 - Un état des lieux des critères ESG sur le portefeuille ;
 - Un descriptif de tout incident ESG matériel (le cas échéant) ;
- Les rapports trimestriels et annuels des fonds gérés par Sparring Capital comprennent les éléments ESG précisés dans les règlements des fonds concernés et conformément à la réglementation européenne en vigueur ;
- L'Assemblée Générale des porteurs de parts comprend une section spécifique relative à la démarche d'investissement responsable de Sparring Capital.
- Un descriptif de tout incident ESG matériel (le cas échéant) ;
- Les rapports trimestriels et annuels des fonds gérés par Sparring Capital comprennent les éléments ESG précisés dans les règlements des fonds concernés et conformément à la réglementation européenne en vigueur ;
- L'Assemblée Générale des porteurs de parts comprend une section spécifique relative à la démarche d'investissement responsable de Sparring Capital.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

A.3.1. UN PRI

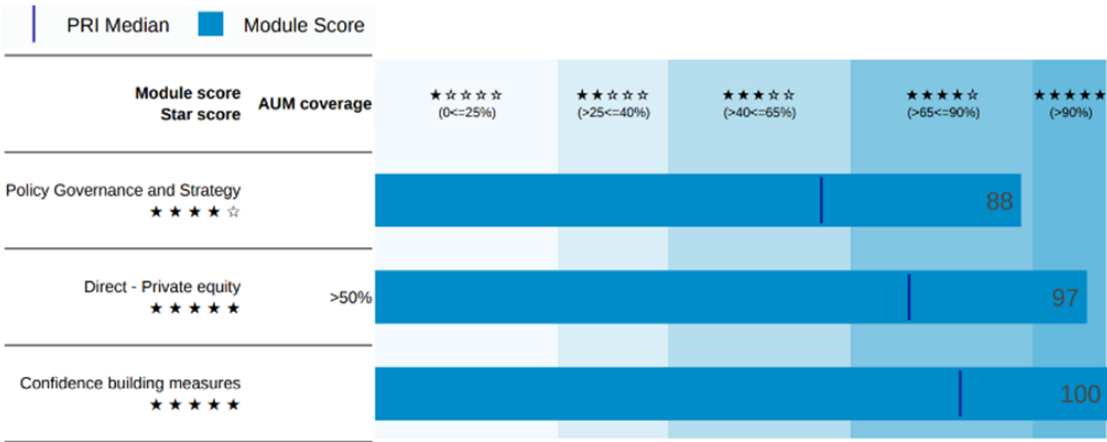
Sparring Capital est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2010. En tant que signataire, Sparring Capital s'engage à intégrer les critères ESG dans ses décisions d'investissement et à promouvoir des pratiques d'Investissement Responsables.

Développés sous la conduite des Nations Unies, les PRI fournissent un cadre mondial reconnu pour guider son approche de l'investissement durable.

En tant que signataire des PRI, Sparring Capital s'engage à respecter les six principes fondamentaux :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes

Les signataires des PRI sont tenus de rendre compte publiquement de leurs activités d'investissement responsable chaque année. En retour, ils reçoivent notamment un rapport d'évaluation. En 2024, Sparring Capital a obtenu les résultats suivants :



A.3.2. Initiative Climat International

Sparring Capital est membre depuis 2021 de l'Initiative Climat International soutenue par les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). En tant que membre de cette initiative, Sparring Capital s'engage activement à lutter contre le changement climatique et à promouvoir une transition vers une économie bas carbone et résiliente.

L'Initiative Climat International vise à mobiliser l'industrie de l'investissement en faveur de l'action climatique en intégrant les enjeux climatiques dans les décisions d'investissement. En tant que membre, Sparring Capital s'engage à prendre des mesures pour évaluer et réduire les risques climatiques liés à ses investissements, ainsi qu'à saisir les opportunités offertes par la transition vers une économie sobre en carbone.

En tant que membre de cette initiative soutenue par les PRI, Sparring Capital bénéficie d'un réseau mondial de professionnels de l'investissement engagés dans la lutte contre le changement climatique.

A.3.3. Commission Sustainability de France Invest

Sparring Capital est membre de la Commissions Sustainability de France Invest depuis 2023. La Commission Sustainability est une commission transversale qui met en présence tout type d'acteurs et touche toutes les classes d'actifs. Elle poursuit 3 missions principales :

- Accompagner la profession sur les enjeux ESG en anticipant et partageant les évolutions sociétales et réglementaires, en animant l'inclusion de ces sujets et en fournissant un support méthodologique pour intégrer la durabilité dans les stratégies ;
- Renforcer la contribution de la profession au niveau national et international en devenant un interlocuteur de référence pour les acteurs sociétaux, les organismes publics et les partenaires internationaux ;
- Élaborer des plans d'actions sur des thématiques prioritaires, toujours dans une optique de bien commun.

Sparring Capital est un membre actif du groupe de travail dédié au climat et en particulier du sous-groupe dédié à la décarbonation des portefeuilles.

Sparring Capital co-anime également le groupe de travail Biodiversité depuis janvier 2025, aux côtés d'Investindustrial. Ce groupe de travail vise à faire monter en compétence les sociétés de gestion sur les enjeux liés à la biodiversité, en développant des guides pratiques et des boîtes à outils. Il permet également de diffuser concrètement ces sujets auprès des participations, en les accompagnant dans leurs premières démarches et en facilitant leur appropriation des enjeux biodiversité.

Sparring Capital

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Les fonds gérés par Sparring Capital (SCF1, millésime 2015 et SCF2, millésime 2019) sont classifiés Article 6 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).